

Annexe A Plan d'action 2025



© Laurence Bélanger



Volet 1: Pérennité et accès aux sentiers



Actions effectuées en continu

- 1.1. En partenariat avec la MRC des Pays-d'en-Haut, compléter la mise à jour de la Politique de protection et d'accès aux sentiers;
- 1.2. Poursuivre les actions continues présentées dans la Politique de protection et d'accès aux sentiers;
- 1.3. Coordonner et assurer la gestion du comité régional consultatif des gestionnaires des réseaux de sentiers de la MRC;
- 1.4. Assurer la réalisation et élaborer les stratégies de financement pour les projets issus du comité consultatif de gestionnaires des réseaux de sentiers de la MRC;
- 1.5. Travailler en collaboration avec les localités afin d'assurer la pérennité et l'accessibilité des pôles récréatifs régionaux et les interconnexions municipales;
- 1.6. Porter activement des projets visant la pérennisation et le développement de tronçons de sentiers inscrits au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut et à la Politique de protection et d'accès aux sentiers;
- 1.7. Collaborer activement aux projets récréatifs situés en terres publiques;
- 1.8. Assurer la cohésion des actions quant à la pérennité des sentiers extraterritoriaux;
- 1.9. Effectuer des rencontres avec les urbanistes via le comité aménagement de la MRC pour l'application des outils urbanistiques et en poursuivre la bonification commune;

Volet 1: Pérennité et accès aux sentiers



Actions effectuées en continu (suite)

- 1.10. Offrir nos services aux professionnels municipaux afin de mieux les outiller:
 - Via un financement régional, offrir des services professionnels aux partenaires du projet des Sentiers patrimoniaux afin de pérenniser des tronçons des parcours historique.
- 1.11. Obtenir un statut de bienfaisance;
- 1.12. Poursuivre le projet des Routes blanches en intégrant activement les objectifs au projet de Pérennisation des sentiers patrimoniaux de ski des Laurentides;
- 1.13. Participer à la structuration de la Réserve pour la pérennité des sentiers créée par la MRC des Pays-d'en-Haut.

Actions supplémentaires portées en 2025

- 1.14. Développer une première version des itinéraires en vélo gravelle pour réaliser des parcours multi jours.

Volet 2:

Pérennité des sentiers



Actions effectuées en continu

- 2.1. Assister les partenaires dans la réalisation des projets de pérennisation et de bonification financés au programme SI:
 - Participer au comité directeur Signature Innovation de la MRC dédié aux projets de sentiers récréatifs;
 - Développement d'indicateurs pour évaluer la performance des réalisations.
- 2.2. Coordonner la reddition de comptes des projets de l'Axe 1 : Développement et aménagement des sentiers et de leurs environs;
- 2.3. Participer aux projets de l'Axe 2 : Accès aux sentiers et démocratisation du plein air:
 - Coordonner le projet de collecte de données de comptages sur les sites de plein air.
- 2.4. Participer aux projets de l'Axe 3 : Mise en scène des actifs naturels, patrimoniaux et culturels;
- 2.5. Maintenir les services inclus dans l'entente de service avec la MRC des Pays-d'en-Haut:
 - Participer et optimiser les relations avec les partenaires et les propriétaires privées.
- 2.6. Participer activement aux stratégies de financement et à la réalisation des projets issus de la démarche Signature Innovation de la MRC;
- 2.7. Poursuivre une réflexion et assurer la continuité des objectifs à la fin du programme Signature Innovation.

Volet 3: Soutien technique, analyse terrain et assistance géomatique



Actions effectuées en continu

- 3.1. Poursuivre le projet d'uniformisation de la signalisation;
 - Assurer un accompagnement auprès des gestionnaires concernant la signalisation en sentier.
- 3.2. Effectuer l'ensemble des mises à jour en géomatique concernant l'intégration des sentiers sur les matrices graphiques;
- 3.3. Générer des analyses spatiales sur demande pour les clubs de plein air et les municipalités du territoire;
- 3.4. Effectuer des relevés terrain sur demande des clubs de plein air et les municipalités du territoire;
- 3.5. Créer et mettre à jour les cartes des sentiers officiels;
- 3.6. Accompagner les gestionnaires dans les négociations d'ententes de passage;
- 3.7. Soutenir techniquement les municipalités et les organismes pour les demandes de subventions en plein air:
 - Effectuer des études de faisabilité;
 - Évaluer l'état des sentiers;
 - Évaluer coûts de projets.
- 3.8. Poursuivre la mise à jour des cartes des réseaux de sentiers officiels et produire des documents supplémentaires pour les premiers répondants du territoire:
 - Valider l'installation et la localisation de la signalisation et transmettre la mise à jour des données au ministère de la Sécurité publique.

Volet 3: Soutien technique, analyse terrain et assistance géomatique



Actions effectuées en continu (suite)

- 3.9. Diffuser les résultats des analyses d'accessibilité aux réseaux officiels auprès des urbanistes des municipalités;
- 3.10 Assister au déploiement des outils cartographiques pour l'inspection régionale des sentiers:
- À la demande des gestionnaires, créer un outil cartographique territorial issu du projet pilote d'inspection qui répond mieux à leurs besoins;
 - À la demande des gestionnaires, assister ces derniers dans l'inspection de leur réseau;
 - Collaborer à divers outils communs pour la gestion des sentiers.

Actions supplémentaires portées en 2025

- 3.11. Mettre en pratique les connaissances et aptitudes acquises lors de la formation d'aménagiste Rando Québec;
- 3.12. Développer des outils, en partenariat avec les municipalités, de recensement de servitudes de sentiers.

Volet 4: Notoriété et visibilité de l'organisme



Actions effectuées en continu

- 4.1. Maintenir, bonifier et développer les communications avec l'ensemble des partenaires locaux et régionaux et provinciaux;
- 4.2. Développer l'offre de services extraterritoriale pour optimiser l'expertise de l'organisme et son rayonnement:
 - Promouvoir les connaissances et aptitudes acquises lors de la formation d'«aménagiste de sentiers» auprès de nos partenaires;
 - Bonifier les services offerts dans le domaine de la concertation et de la consultation;
 - Mettre à jour les éléments de l'offre de services et des projets réalisés.
- 4.3. Optimiser la visibilité de l'organisme sur les médias sociaux de l'organisme et via les plateformes de nos partenaires:
 - Mettre en valeur certaines publications tel que pour les levées de fonds et les projets particuliers.
- 4.4. Augmenter les adhésions à l'organisme;
- 4.5. Participer aux forums régionaux, provinciaux et pancanadiens sur le plein air;
- 4.6. Maintenir une collaboration active auprès des fédérations de plein air du Québec;
- 4.7. Promouvoir le Guide de référence de signalisation des sentiers de la MRC des Pays-d'en-Haut;
- 4.8. Participer sur demande aux activités citoyennes de nos municipalités constituantes;

Volet 4: Notoriété et visibilité de l'organisme



Actions effectuées en continu (suite)

- 4.9. Faire connaître les bons coups, les projets réalisés et l'expertise de la SOPAIR;
- 4.10. Diffuser et créer du nouveau contenu de conférences et de formations:
 - Formations sur les enjeux et outils de pérennité des sentiers;
 - Formation sur le développement du plein air en milieu agricole;
 - Promouvoir le produit auprès des divers regroupement tel que les Unités Régionales de Loisir et de Sport (URLS) et le Réseau Plein air Québec (RPAQ).
- 4.11 Réviser et optimiser le plan de communication afin de répondre aux besoins des élus et autres partenaires;
- 4.12. De concert avec la MRC, peaufiner une stratégie commune de communication pour les éléments plein air;
- 4.13. Relancer le programme Ad Grants pour la visibilité des sites et optimiser les visualisations;
- 4.14. Rencontrer l'ensemble des conseils municipaux de la MRC, suggérer des rencontres personnalisées aux divers caucus municipaux;
- 4.15. Mettre en œuvre les actions du plan vert – Adopter les actions prioritaires horizon 0-2 ans.

Actions supplémentaires portées en 2025

- 4.16. Réaliser une série d'actions pour célébrer les 10 ans de l'organisme.

Volet 5: Concertation du milieu et promotion du « Projet plein-air »



Actions effectuées en continu

- 5.1. Alimenter les réseaux sociaux, les bulletins et les infolettres de l'organisme, le site internet de la SOPAIR et calendrier promotionnel plein air;
- 5.2. Mettre en oeuvre le plan de communication révisé;
- 5.3. Bonifier et mettre à jour les cartes sur l'application mobile Ondago;
- 5.4. Assurer une présence sur les tables de concertation (Regroupement des tables, focus groupes, entreprises d'économies sociales, etc.):
 - Éco-corridors laurentiens (ECL);
 - Alliance (pour la protection de la nature dans les Laurentides);
 - Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides (CDROL);
 - Regroupement des partenaires des Pays-d'en-Haut.
- 5.5. Poursuivre la collaboration avec les partenaires limitrophes;
- 5.6. Participer aux comités et aux rencontres des municipalités et des organismes de plein air du territoire;
- 5.7. Collaborer avec la MRC pour les participations aux événements promotionnels en plein air;
- 5.8. Optimiser les données de la carte interactive de la MRC.

Actions supplémentaires portées en 2025

- 5.9. Poursuivre le développement des Routes blanches;
- 5.10. Procéder à l'évaluation de parcours multi jours de vélo gravelle.

Volet 6: Financement des activités



Actions effectuées en continu

- 6.1. Établir une entente de financement triennal avec la MRC pour les services de base de l'organisme;
- 6.2. Poursuivre le plan de diversification des revenus via le déploiement des services des employés;
- 6.3. S'impliquer dans le milieu des entreprises d'économie sociale;
- 6.4. Développer des projets en partenariat avec les organismes et les fédérations reconnus selon le modèle d'économie sociale;
- 6.5. Effectuer des recherches de subventions pour l'organisme;
- 6.6. Accompagnement au développement et à la pérennisation des sentiers et autres sites récréatifs;
- 6.7. Élaborer des documents de projets pour les demandes d'aides financières en collaboration avec les municipalités et les gestionnaires locaux;
- 6.8. Effectuer des recherches de subventions pour les projets des municipalités et des organismes de plein air;
- 6.9. Livrer et développer des mandats avec la MRC afin d'optimiser les ressources (communication, sécurité hors route, etc.).

Actions supplémentaires portées en 2025

- 6.10. Obtenir le statut de bienfaisance;
- 6.11. Développer un modèle de diversification des revenus pour la pérennisation des terrains et sentiers.